

Le très hon. MACKENZIE KING: Sans aucun doute il a le même droit de s'opposer, mais il ne le fait pas. Le cultivateur est désireux d'obtenir le plus d'aide possible pour sa ferme, et je crois qu'il envisage ces questions avec plus de largeur d'esprit que d'autres.

L'hon. M. BENNETT: Puis-je faire remarquer à mon très honorable ami que ce n'est pas la loi qui prohibe, mais les règlements adoptés par décrets pour l'application de la loi, et le Parlement n'a pas encore eu l'occasion d'examiner cette question, mais des décrets ont été rendus qui s'appliquent à des cas particuliers que l'on désirait régler.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je conviens avec mon honorable ami que le statut autorise le Gouvernement à faire des règlements. Ces règlements sont déposés sur le bureau de la Chambre; ils sont connus de tous les honorables membres. Si ces règlements ne sont pas satisfaisants, ayons un débat sur le sujet et nous les modifierons. La question que je discute dans le moment est que tant que ces règlements existent il est injuste de critiquer les hauts fonctionnaires du département, qui font leur possible pour bien servir leur pays, en prétendant qu'ils s'efforcent de restreindre et d'empêcher les immigrants de venir au Canada. Mon honorable ami a dit qu'il avait un télégramme d'un ami en Europe se plaignant des instructions au sujet de l'examen médical.

L'hon. M. BENNETT: De Londres.

Le très hon. MACKENZIE KING: Cela démontre bien jusqu'où peut aller la critique au point de représenter tout à fait faussement l'intention et le but du Gouvernement dans quelques-uns de ces prétendus règlements. L'examen médical des immigrants a eu lieu pendant plusieurs années de ce côté-ci de l'Océan. Je crois que nos collègues viendront tous que nous ne voulons pas en ce pays de gens tarés, de repris de justice ou des personnes qui deviendraient à charge, mais une classe ayant certaines qualités. L'examen se faisait à la Grosse île, avec quel résultat? Avec le résultat qu'un grand nombre de ceux qui avaient laissé leurs foyers en Europe étaient renvoyés dès qu'ils arrivaient au Canada. Quelle critique a-t-on fait? On a prétendu qu'en faisant l'examen de ce côté-ci, le Gouvernement empêchait l'immigration; que chaque homme renvoyé devenait un agent de dénigrement contre notre pays à l'étranger. On a insisté pour que ces examens qui étaient faits ici et qui étaient cause de renvois dommageables aux immigrants, soient faits en Europe même. Alors, à grands frais,

[M. Kennedy.]

car cela est coûteux, le département a nommé des médecins examinateurs en Europe et dans les Îles-Britanniques, en les plaçant, non pas un par village, mais en un grand nombre d'endroits. Or, on critique maintenant le Gouvernement en prétendant que c'est du gaspillage de payer pour ces médecins d'outre-mer, et notre honorable ami vient nous dire que nous sommes critiqués parce que nous contraignons les immigrants à subir cet examen au port d'embarquement.

L'hon. M. BENNETT: Non; c'est le caractère de l'examen.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je voudrais que cela aussi fût discuté par le comité. On découvrira, j'en suis sûr, que chacune de ces restrictions est motivée par l'intérêt des immigrants. Je répète qu'il est on ne peut plus opportun d'examiner à fond toute cette question de l'immigration.

Quant à ce qui concerne l'entreprise de la colonisation impériale, et la critique possible de notre coopération, on me permettra de citer ce qu'en pense le secrétaire d'Etat des Affaires des dominions, M. Amery. Il a donné cette interview à Vancouver; tout le monde sait que personne n'a plus à cœur que M. Amery le succès de ce projet de colonisation impériale. Ecoutez-le, dans une de ses premières interviews:

Je ne crois pas que l'on constate en Grande-Bretagne l'opinion que le gouvernement canadien ne fait pas sa part pour encourager l'immigration ou qu'il ait fait montre d'apathie à ce sujet. La vérité est que certains obstacles économiques ont entravé le mouvement des émigrants vers le Canada.

Voilà une opinion qui ne manquera pas, j'espère, de s'imposer aux honorables membres; j'en ai indiqué la source.

Je regrette, qu'il m'ait fallu traiter aussi longtemps ces questions d'un intérêt purement national. Je vais tenter maintenant de répondre en quelques mots aux observations de mon honorable ami touchant deux autres grandes questions, celle de nos relations impériales et de nos relations internationales.

Laissez-moi répondre tout d'abord à ce qu'a dit mon honorable ami touchant les prétendus engagements de notre pays envers la Société des nations. Si la mémoire ne me fait défaut, il a affirmé que le Parlement devrait être bien plus renseigné sur ce qui se passe aux séances de la Société des nations; qu'en effet le Canada vient de prendre part aux délibérations d'une commission économique dont les conclusions nous intéressent tous de près, et que ces commissions ne devraient pas continuer à fonctionner sans que le Parlement soit fixé sur la portée et l'objet de leurs opérations. Mon honorable ami a laissé entendre